

*Le cordon de St François.*—Nous trouvons les détails qui suivent dans une lettre du Révd Père F. Frédéric, V.-C., sur le cordon de St François :

Il n'y a pas que nous sachions de décision pontificale qui détermine avec une précision quasi mathématique, comme pour le saint habit du Tiers Ordre, la forme, la grosseur et la longueur du cordon Séraphique, mais nous serions pleinement rassuré pour l'avenir si nos pieux cordigères daignaient se conformer en cela à ce qui se pratique avec tant de facilité en France. Nos cordigères y portent le même cordon que les tertiaires : or, le cordon des uns et des autres est un cordon en fil, en laine ou en chanvre, de la grosseur d'un doigt, solidement tressé en forme de vraie corde, faisant en double le tour des reins, et attaché au côté droit par un simple nœud coulant, avec une des extrémités pendantes, de la longueur de deux pieds environ, et muni de trois nœuds, en un mot, une corde, sauf pour la grosseur, en tout semblable à celle des religieux et religieuses du premier, du second et du troisième ordre..... nous terminons finalement par ce double avis de la Séraphique Règle :

10. L'on doit porter habituellement sur soi le saint cordon. Si on le quitte on ne cesse pas pour cela d'être cordigère, mais on se prive des indulgences pendant tout le temps que l'on reste sans le porter. Il suffit que le premier cordon ait été béni, on le remplace ensuite, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une nouvelle bénédiction. Les cordigères qui échangeront leur cordon trop court ou mal tressé contre un vrai cordon, se conformeront à cette explication de la Séraphique Règle, tranquillement et sans s'inquiéter de la validité de leur réception, nous y pensons nous même.

20. Les cordigères sont dans l'usage de réciter chaque jour (au moins une fois), la station du Saint Sacrement, c'est-à-dire, six *Pater, Ave et Gloria*; ils doivent s'appliquer à honorer Saint François dont ils portent la livrée, l'invoquer souvent et imiter ses vertus.....

*Le collège de St-Boniface, dans la province du Manitoba.*—M. T.-A. Bernier, correspondant de la *Minerve*, vient de fournir, au sujet de ce collège, les détails suivants, qui nous feront apprécier le zèle que met Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de St-Boniface, pour doter sa ville épiscopale d'un collège devenu nécessaire dans cette nouvelle province qui a été pour ainsi dire formée et établie grâce au zèle de notre clergé canadien. Voici ce qu'écrivait à la *Minerve* M. Bernier, le 21 septembre dernier :

"Ce collège est l'œuvre de Mgr Taché;—une œuvre de prédilection comme le sont pour les évêques toutes nos maisons d'éducation. Il lui a coûté \$45,000, outre les angosses dont son cœur de pasteur a souvent été rempli avant de toucher au succès. Mais tout est bien qui finit bien.

"J'ai lieu de croire que ces \$45,000 seront payés. Il y a trois mois il n'y avait aucune perspective d'un si heureux dénouement, qui s'explique, du reste. Voici, en effet, un poète a dit avec méchanceté qu' "avec le ciel, il y avait des accommodements." En enlevant à ce mot son intention malveillante, je crois qu'on peut l'appliquer à Mgr l'Archevêque de Saint Boniface.

Assurément, la Providence a pour lui des complaisances manifestes.

"Voyez plutôt. Sa Grandeur pour doter son pays d'une oration vivace et féconde, faisait depuis de longues années, un peu comme un autre poète, cou chant sur la dure et soupant quelquefois à crédit. De fait le sacrifice—principe de la vie chrétienne—n'a-t-il pas aussi toujours été l'inspirateur de la plus étonnante poésie? L'évêque avait une superbe confiance, que tout cela finirait bien; son crédit était illimité, comme son zèle; mais enfin il n'y avait dans sa bourse guère plus que pour soulager les malheureux. Au milieu de ces perplexités, Monseigneur a voulu essayer de la recette de ce fougueux capitaine qui prétendait faire sortir des légions du sol rien qu'en le frappant du pied! Il a résolu de frapper ses domaines du talon. Et il a lieu d'espérer qu'il en sortira, non des légions, mais quelque chose qui vaut mieux puisque c'est le nerf de la guerre: de l'argent. Oui, avec la vente de quelques propriétés près de Winnipeg, qui commandent aujourd'hui des prix presque fabuleux, notre digne Archevêque croit pouvoir avant longtemps payer son collègue."

*Retraite du Révd M. F.-X. Delâge comme curé de l'Islet.*—Lundi, le 26 septembre dernier, les paroissiens de l'Islet avaient organisé une grande démonstration à l'occasion de la retraite du Révd M. Delâge qui pendant quarante neuf ans a exercé le saint ministère avec tant de dévouement. Le matin de ce même jour il y avait messe solennelle avec chant et musique, puis présentation par le maire, M. Caron, dans laquelle on énumérait les nombreux sacrifices que ce vénérable curé s'était imposés pour en arriver à la construction d'un couvent et d'une école des Frères: deux bâtisses et deux institutions que les paroissiens doivent s'engorgueillir à bon droit de posséder. Vivement impressionné, le Révd M. Delâge remercia chaleureusement ses anciens paroissiens, et leur souhaita, en terminant, que l'entente et les rapports amicaux qui avaient toujours existés entre eux, se continuassent entre les paroissiens et celui qui devait le remplacer, le Révd M. Charles Bacon, qui est un prêtre dévoué, généreux et très distingué. MM. Casgrain, Lavoie, Marcotte, Caron, etc., étaient les organisateurs de cette fête de famille.

*Nouveaux changements ecclésiastiques dans l'Archidiocèse de Québec.*—Le Révd M. Jos. Hudon, curé de St-Philippe de Néri, s'étant démis de sa cure par défaut de santé, sa retraite a donné lieu aux changements suivants :

M. L. Sanfaçon est transféré de la cure de St Honoré de Shenley à celle de St Philippe de Néri.  
M. Z. Quézol, du vicariat de St-Joseph de Beauce à la cure de St-Honoré de Shenley.  
M. J. Boulet, du vicariat de St-Philippe de Néri à celui de St-Joseph de la Beauce.

Dans la liste publiée précédemment, il y a les corrections suivantes à faire :

M. J.-F. Blanchat reste au vicariat de St-Roch de Québec, et M. J. B.-O. Dupuis est nommé vicaire à l'Islet.

*Changements ecclésiastiques du diocèse de Sherbrooke.*—Révd F.-X. Michon, à la cure de Ste Catherine de Hatley.